

# PRIX AMO 2020

## RÈGLEMENT

---

### ARTICLE 1 : OBJET

L'association Architecture et Maîtres d'Ouvrage œuvre pour la promotion de la qualité architecturale par le dialogue entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

Le Prix récompense conjointement le maître d'ouvrage et l'architecte d'une réalisation remarquable par sa qualité architecturale et environnementale, sa juste réponse à la commande, sa capacité d'innovation et son aptitude à être appréciée par ses occupants.

### POUR UNE VILLE PLUS INCLUSIVE

La dynamique de renouvellement que traverse aujourd'hui la commande nous invite à reconsidérer ce binôme au prisme des mutations actuelles de la profession. Au-delà du duo architectes-maîtres d'ouvrage, des investisseurs, des usagers, des entreprises, des associations, des exploitants et des fabricants s'invitent au tour de table de la fabrication d'une ville capable. Aujourd'hui ce sont leurs visions, leurs inputs et leurs moyens qu'il s'agit de faire converger pour anticiper les nouveaux modes de vivre, de travailler, de se déplacer et de consommer, mais aussi de financer et de construire la ville.

Nouvelle relation au vivant, nouveau rapport au temps, dissolution des limites entre privé et public, entre dedans et dehors, dessus et dessous : la fabrique de la ville change de paradigmes et délaisse le statisme du programme au profit de la dynamique des usages en accueillant de nouveaux entrants.

Il paraît essentiel de favoriser la transmission d'une culture architecturale et la création d'une culture commune de projet. Renforcer la complicité entre architectes et maîtres d'ouvrage, c'est consolider le socle sur lequel édifier de nouvelles pratiques. En ouvrant le cercle, AMO souhaite réactualiser cette culture commune et l'indexer sur de nouvelles pratiques et de nouveaux retours d'expériences.

---

### ARTICLE 2 : PRÉSENTATION DES CATÉGORIES ET MODALITÉS

Un Grand Prix complète l'ensemble et sera attribué à un de ces prix :

- Prix de la plus belle métamorphose
- Prix de la mise en œuvre la plus audacieuse
- Prix de la typologie la plus incroyable
- Prix du lieu le plus productif
- Prix du meilleur catalyseur urbain

- Prix TransEuropArchi

Les concurrents peuvent indiquer une ou plusieurs catégories dans laquelle ils souhaitent faire figurer le projet sans limite de nombre de dossiers.

**Limitation à concourir** : les programmes réalisés par des services techniques assurant à la fois le rôle de maître d'ouvrage et de maître d'œuvre, les réalisations des membres du jury maîtres d'œuvre et / ou maîtres d'ouvrage.

Pour ces 6 catégories, AMO entend toute construction neuve ou réhabilitation, **achevée entre le 1er janvier 2019 et le 31 octobre 2020**, quelle que soit son échelle, où s'exerce en permanence une activité.

Concernant le **Prix TransEuropArchi**, l'édition 2020 s'adresse aux équipes mixtes France-Espagne.

Deux conditions s'appliquent pour y participer :

- 1) Le projet architectural doit être situé sur le territoire français ou espagnol.
- 2) L'un des membres de la maîtrise d'ouvrage ou de la maîtrise d'œuvre (architectes et/ou bureaux d'études) engagé légalement doit être Français et un autre doit être Espagnol.

#### **Seront examinées:**

Les intentions du maître d'ouvrage et sa démarche, l'élaboration du programme et la conduite du projet seront décrites :

- objectifs et ambitions
- définition des besoins et anticipation de leur évolution
- positionnement d'une image portée par l'architecture
- capacité des espaces de travail à favoriser la communication et à abriter des modes de management en pleine mutation

Les valeurs d'usage dans la vie quotidienne et les valeurs d'innovations :

Elles devront être explicitées et illustrées concrètement, y compris les moyens et méthodes pour y parvenir, les démarches et communications mises en place vis-à-vis des utilisateurs. Les valeurs d'usage et la vie quotidienne en société seront exposées et notamment les démarches prenant en compte l'évolution des modes de vie ainsi que la qualité de la vie quotidienne pour tous.

---

## **ARTICLE 3 : VALORISATION DES PRIX ET DU PALMARÈS**

Les partenaires du prix AMO décerneront leurs prix spéciaux parmi le palmarès retenu dans ces 6 catégories.

Le jury se réserve également le droit d'attribuer des mentions spéciales.

AMO assurera la promotion des opérations primées par tous moyens qu'elle pourra mettre en œuvre et notamment :

- La diffusion large de communiqués de presse relatifs aux prix décernés et communication dans les médias sociaux

- Une exposition itinérante des projets du palmarès complet ainsi que des lauréats et des mentions spéciales du jury
- Une publication reprenant l'ensemble des projets sélectionnés pour le palmarès
- Les lauréats s'engagent à participer à cette promotion (communication et conférence...) ainsi qu'à celle du Prix suivant

---

## **ARTICLE 4 : ORGANISATION DU JURY ET SÉLECTION**

### **COMMISSION TECHNIQUE**

Composée de membres des différentes associations, nationale et régionales AMO, ainsi que de personnalités extérieures qualifiées, la Commission Technique analysera la conformité des dossiers au règlement, sélectionnera un palmarès de projets remarquables selon les critères définis pour chaque catégorie et éclairera les décisions du jury. Elle se réserve le droit de réattribuer les projets sélectionnés à la catégorie de son choix. Cette commission ne prendra pas part au vote.

### **LE JURY**

Il se compose d'architectes, maîtres d'ouvrage et personnalités qualifiées. Il se réunira lors d'une seule séance de soutenance au cours de laquelle les candidats sélectionnés seront auditionnés. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Elles sont sans appel. Le fait de participer au concours implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

L'examen des candidatures se déroulera en deux temps :

- 1) Examen par la Commission Technique des dossiers de candidature adressés via une fiche prédéfinie selon les modalités précisées à l'article V.
- 2) Entretien oral et examen par le Jury des dossiers finalistes. La langue des dossiers ainsi que de l'audition sera précisée ultérieurement.

---

## **ARTICLE 5 : COMPOSITION DES DOSSIERS**

### **DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Vous seront demandées sur le formulaire en ligne les informations suivantes :

- un nom d'équipe
- le nom de la maîtrise d'ouvrage
- le nom et le prénom de la ou des personnes qui la/les représente(nt)
- le nom de l'agence d'architecture
- le nom et le prénom de la ou des personnes qui la/les représente(nt)
- le nom du projet
- la catégorie ou les catégories choisies parmi les 5 possibles, vous pouvez candidater pour un même projet dans deux catégories maximum
- le programme de l'opération en 50 mots maximum

- la surface en mètre carré
- l'année de concours
- l'année de livraison
- le ou les labels obtenus
- une présentation en 200 mots maximum sur la qualité du travail du binôme « architectes et maîtrise d'ouvrage » sur l'opération présentée
- une présentation de 250 mots maximum sur le développement du projet et son rattachement à la ou les catégories du prix AMO dans lesquelles vous candidatez
- un dossier de candidature téléchargeable au format InDesign ou Powerpoint sur l'onglet « Inscription » de ce site, lors de la première étape de l'inscription. Le dossier se compose d'un A4 et un A3 à remplir et à signer selon les modalités définies lors de la procédure d'inscription. Le document A3 intègre la présentation du projet architectural au travers de photos et de documents graphiques : plan de situation, un plan de masse, des coupes et élévations significatives. Les perspectives sont exclues.
- 20 photos maximum libres de droit : des photos extérieures comprenant des clichés permettant d'avoir une vision d'ensemble de l'ouvrage et au moins 3 photos intérieures

## ORAL

Les finalistes seront invités à un entretien oral portant sur :

- Les intentions du maître d'ouvrage, l'élaboration du programme et la conduite du projet, le type de mission passée à l'architecte et le taux d'honoraires (ces données resteront strictement confidentielles)
- La qualité du travail du binôme « architectes et maîtrise d'ouvrage » sur l'opération présentée
- Le projet architectural porté par la maîtrise d'œuvre
- Les valeurs d'usage et de la vie quotidienne ainsi que l'insertion du projet dans son environnement

---

## ARTICLE 6 : REMISE DES DOSSIERS

### DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature ainsi que le formulaire sont à compléter dans l'onglet « **Connexion / Log-in** » du site internet dédié au Prix AMO <https://www.prix-amo.com>. Une fois votre profil créé, vous pouvez charger des fichiers et remplir les blocs jusqu'au 11 janvier 2021, minuit.

Tout dossier incomplet ou ne respectant pas le nombre de pages ou le contenu demandé sera refusé.

### Informations complémentaires :

T. 07 60 52 98 78

M. [info.prix-amo@amo.asso.fr](mailto:info.prix-amo@amo.asso.fr)